



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 13 décembre 2023

### **INONDATIONS : PUBLICATION D'UN ARRÊTÉ PORTANT RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE**

Suite aux violents orages ont touché le département de la Charente-Maritime provoquant le 9 juin 2023, des inondations et des coulées de boues, l'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour la commune de **Saint-Pierre-d'Oléron**.

**La commune de Saint-Pierre-d'Oléron est invitée à informer ses administrés.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les sinistrés disposent d'un **délai de 30 jours** à compter de la publication de cet arrêté au Journal Officiel pour déclarer auprès de leur compagnie d'assurance leurs sinistres, en vue d'obtenir réparation des préjudices subis.

Consultez l'arrêté du 20 novembre 2023 portant reconnaissance de catastrophe naturelle sur le site de Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048543364>

**Contact presse**  
**Service départemental de la communication**  
**interministérielle**

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

38 rue Réaumur  
CS 70000  
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1